

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 28 FEVRIER 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 14-DCM-DGS-026

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-HUIT FEVRIER à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard PEZERY, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES
DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2014**

PRESENTS : Mmes et MM. Bernard PEZERY, Nicole VACCA, Frédéric FIORE, Michel MEYER, Emmanuelle NIGRELLI, Yves PARENT, Jacqueline BOTELLAS, Olivier DURAND, Jennifer DELI, Patrick SABETTI, Jean-Louis BARBAROUX, Lionel SICARD, Catherine OLIBE, Agnès MOSCARDINI, Pierre CARTAL, Rachel CASTELLAN, Gérard FORET, Christian GARNIER, Josiane SICCARDI, Hervé STASSINOS, Hélène BISCHOFF, Jean-Claude BRONDINO, Paule CONFORTINI, Alain BOGLIOLO, Roger GELY, Roland JOFFRE, Maryse BASTOUL.

POUVOIRS : Sandrine BOFFA-GEX à Nicole VACCA
Charlotte BERNAT à Olivier DURAND
Catherine ROGHI-PELLEGRIN à Frédéric FIORE
Gilles RAMAGE à Jean-Louis BARBAROUX
Virginie FRANCHI à Jean-Claude BRONDINO

ABSENTE : Christine MORICE

SECRETAIRE de SEANCE : Rachel CASTELLAN

=====

M. Frédéric FIORE, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de fixer le taux des trois taxes directes locales.

Cette année, au regard des résultats financiers de la Commune et de sa volonté de contenir la pression fiscale, il est proposé de diminuer les taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe du Foncier Non Bâti.

A noter toutefois, que les bases de fiscalité ne seront connues qu'ultérieurement.
Cependant, notre Assemblée peut tout à fait anticiper ce vote.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux proposés ci-dessous :

Taxes	Rappel taux 2012	Rappel taux 2013	Taux proposés
Taxe d'habitation	17,50%	17,33%	17,16%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,48%	27,48%	27,48%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	85,46%	84,63%	83,78%

L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITE par :

29 Voix POUR

2 Voix CONTRE (MM. JOFFRE et GELY)

1 ABSTENTION (Mme BASTOUL)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Bernard PEZERY



A large, stylized black ink signature of Bernard PEZERY is written over a faint circular official stamp of the Mayor of Le Pradet.

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Publié le :1^{er} 0³ MARS 2014.....

Transmis au contrôle de légalité le :

.....1^{er} 0³ MARS 2014.....

Le Directeur Général
des Services



A purple ink signature of the Director General of Services is written over the official stamp.